



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

sécurité dans les écoles

Question au Gouvernement n° 1236

Texte de la question

SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Mme la présidente. La parole est à Mme Alexandra Martin (Gironde).

Mme Alexandra Martin (Gironde). Ma question s'adresse à M. Gabriel Attal, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je tiens à témoigner toute ma solidarité aux professeurs, aux enseignants, aux instituteurs, aux directeurs d'école et à l'ensemble du personnel éducatif.

Dans notre histoire personnelle, il existera toujours un professeur qui nous a marqué le cœur et l'esprit, qui nous a donné l'envie de nous élever, de nous dépasser. Nous sommes nombreux à nous souvenir et à partager ces anecdotes des années collège et lycée. J'ai une pensée particulière pour ma professeure de français, Mme Bernadet, qui m'a transmis l'amour de la littérature et le goût de l'effort. L'un comme l'autre ne m'ont jamais quittée.

L'école est un lieu d'apprentissage, d'autonomie, donc d'émancipation. L'école est un lieu où l'on peut se construire indépendamment de toute influence extérieure. Comme disait Jean Jaurès dans sa lettre aux instituteurs et institutrices, c'est le lieu où l'on peut être « mis en état, par une éducation rationnelle et libre, de juger peu à peu toutes les croyances et de dominer toutes les impressions premières ».

Aujourd'hui, cette liberté est menacée. Chaque jour, des professeurs craignent d'aller enseigner ; des élèves angoissent en silence sur le chemin de l'école ; des parents s'inquiètent. Le climat dans lequel est plongée notre école n'est plus acceptable. La peur doit changer de camp.

Face à l'urgence, le déclenchement du plan attentat a été l'une des premières réponses. Néanmoins, ce besoin de sécurité est plus profond et exige une réponse durable. Notre école doit redevenir un lieu de paix et de sérénité. Pour y parvenir, nous devons travailler avec tous les acteurs concernés. Ainsi, comment le Gouvernement compte-t-il, en associant les collectivités territoriales, répondre à ce besoin urgent de sécurité ? (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Gabriel Attal, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je souhaite vous remercier pour les mots que vous avez eus pour l'école et pour nos enseignants, et pour avoir cité cette phrase de Jean Jaurès. J'y répondrai par celle de Jean Zay, qui disait que « l'école doit rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas ».

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

M. Gabriel Attal, ministre . Cette phrase dit tout. Elle dit toute la sérénité dont nous avons besoin à l'école. Il n'y a pas de sérénité sans sécurité. Nos enseignants, nos élèves, les familles ont besoin d'être rassurés quant à leur sécurité quand ils se rendent à l'école. On dit souvent ici que l'école est un sanctuaire ou qu'elle doit être un sanctuaire, ce qui veut dire qu'on doit toujours être plus en sécurité à l'intérieur de l'école qu'en dehors.

Vous l'avez dit, les collectivités territoriales ont la charge des bâtiments scolaires, notamment de leur sécurité. J'ai donc réuni l'ensemble des associations d'élus et, le 18 octobre dernier, à l'issue de cette réunion, nous avons publié ensemble – c'est assez rare pour être souligné – une déclaration.

Quel en est le contenu ? Nous y affirmons d'abord que, si beaucoup d'investissements ont été réalisés, notamment depuis 2015, pour renforcer la sécurité de nos établissements scolaires, nous devons aller plus loin. J'ai donc diligenté une enquête flash dont l'objet est de mesurer le niveau actuel de sécurité de l'ensemble des établissements scolaires. Les résultats consolidés de cette enquête me seront transmis dans les prochaines heures.

Je rencontrerai à nouveau, dans quelques jours, l'ensemble des associations d'élus afin que nous nous accordions sur les mesures essentielles à prendre pour renforcer encore la sécurité des établissements.

La règle est claire : nul ne doit pouvoir pénétrer dans un établissement s'il n'a rien à y faire et, en cas d'intrusion ou de tentative d'intrusion, les personnels doivent être formés pour pouvoir réagir et les forces de sécurité doivent être immédiatement alertées. Charge incombe donc à chaque collectivité de garantir qu'avec le soutien de l'État, nos objectifs seront atteints.

Depuis 2017, l'État a consacré 100 millions d'euros à l'accompagnement des collectivités.

Mme la présidente. Merci, monsieur le ministre.

M. Gabriel Attal, ministre . Nous continuerons dans cette voie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. - M. Laurent Croizier applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Martin \(Gironde\)](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1236

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 octobre 2023